

## Travail en hauteur, harnais et ligne de vie



### **Objectif(s) :**

La formation « Prévention des risques liés au travail en hauteur » est établie pour assurer la sécurité de toutes les personnes de plus de 18 ans effectuant des travaux en hauteur, ainsi que celle des personnes se trouvant dans leur environnement proche au moment des manœuvres.

### **Références:**

Code du travail art.: R4323-58 ; R4363-62 ; R4323-89 ; R4323-64

Recommandations de l'INRS,

Recommandations de l'OPPBTP.

Recommandations CNAMTS R 486 ; R 408 ; R 430 ; R 431 ; R 433 ; R 457

**Programme théorique:**

- Statistiques accidents du travail et maladies professionnelles,
- Dispositions réglementaires,
- Les partenaires de la prévention et leur rôle,
- Les différents acteurs de prévention dans l'entreprise et leur rôle,
- Les risques et sanctions liés à la prise de substances,
- Les droits, obligations et responsabilités,
- Processus AT / MP,
- Prévention contre les risques de chutes de hauteur,
- Moyens d'accès et postes de travail avec protection collective,
- Postes de travail en hauteur avec EPI spécifiques,
- Causes de réformes des EPI,
- Conditionnement du matériel,
- Réforme du matériel,
- Que faire en cas d'accident.

**Programme pratique :**

- Contrôle et vérifications des EPI,
- Mise en place des EPI,
- Progresser sur une ligne de vie (horizontale, et/ou verticale),
- Reconnaître un point d'ancrage,
- Intervenir avec un équipier en situation d'accident,
- Reconditionnement du matériel,
- Signalement des anomalies éventuelles.